

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 15 décembre 2015

Convocation du : 3 décembre 2015

Objet : STATION DE CEUZE

Convention relative au déneigement du parking.

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Ricou-Charles, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin

Pouvoirs : Thomas Michel absent a donné pouvoir à Bernadette Lapeyre
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à Bernadette Saudemont
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau

Le Président Jean-Marie Bernard informe les conseillers communautaires des éléments du dossier.

Les parkings de la station de ski de Céüze sont nécessairement déneigés pour que les usagers puissent accéder aux équipements.

Il est convenu que les services de la commune de Manteyer effectuent cette prestation pour un coût horaire de 150 € TTC.

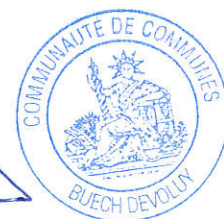
La Communauté de Communes Buëch Dévoluy remboursera à la commune les frais engagés sur la base du rapport d'intervention qui sera établi.

Après avoir débattu du coût de la prestation, le conseil communautaire Buëch Dévoluy approuve à la majorité cette proposition, autorise le Président à signer la convention correspondante.

votants : 31 dont 3 pouvoirs	pour : 25	abstention : 3	contre : 3
------------------------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à
La Roche des Arnauds,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151215-De118_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2015

Publication : 21/12/2015

Pour le Président
par délégation

